

BILAN DE LA DÉLINQUANCE ET DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, EN 2023, ET PERSPECTIVES POUR 2024

Préfecture de Vaucluse – Vendredi 9 février 2024



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
Les indicateurs de la délinquance au niveau national.....	p. 4
I. Constat : évolution de la délinquance dans le département.....	p. 5
1.1 L'évolution de la délinquance en 2023.....	p. 6
1.2 Le nombre et l'évolution des faits constatés depuis les 5 dernières années	p. 7
II. Les atteintes aux biens (AAB)	p. 8
III. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)	p. 9
3.1 Focus sur les violences contre les femmes majeures.....	p. 10
IV. Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	p. 12
V. La lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.....	p. 13
VI. La coproduction de sécurité et de prévention.....	p. 15
VII. La lutte contre l'immigration irrégulière.....	p. 16
VIII. La lutte contre la radicalisation.....	p. 17
IX. La lutte contre l'insécurité routière.....	p. 18
X. Les fermetures administratives.....	p. 20
XI. Conclusion : les perspectives pour l'année 2024.....	p. 21

Introduction

Ce vendredi 09 février 2024, Violaine DEMARET, préfète de Vaucluse, présente l'évolution de la délinquance dans le département en 2023 ainsi que le bilan de l'activité des forces de sécurité intérieure, en présence de Monsieur Jean-François MAYET, Procureur de la République adjoint d'Avignon, de Madame Hélène MOURGES, Procureure de la République de Carpentras, du Colonel Cédric GARENCE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, du Commissaire général Emmanuel DESJARS, directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse et de l'Inspecteur des douanes Kevin BASSEMON, chef du service douanier de la surveillance d'Avignon.

La majorité des indicateurs de la délinquance enregistrés dans le Vaucluse par les services de police et de gendarmerie **sont à la hausse** avec parfois des pourcentages préoccupants, notamment en ce qui concerne :

- les violences physiques non crapuleuses (+ 6.3%) ;
- les menaces et chantages (+ 9,6 %) ;
- les vols liés à l'automobile (+ 8,9 %) ;
- les cambriolages hors résidences (+24 %).

En revanche, le nombre de violences crapuleuses a **baissé de 6 %** entre 2022 et 2023 et les cambriolages de résidences principales et secondaires ont **chuté de 12,1 %**.

Au total, la délinquance générale augmente de **7,06 %**.

Les indicateurs de la délinquance au niveau national

En France, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales sont **en hausse** en 2023, **mais en ralentissement** par rapport à l'année précédente.

Les **hausse les plus fortes concernent les atteintes aux personnes**. En 2023, les **coups et blessures volontaires** sur personnes de 15 ans ou plus augmentent fortement **dans le cadre familial (+ 9 %)** poursuivant la hausse observée depuis 2017, et plus modérément **hors cadre familial (+ 4 %)**. Au total, l'ensemble de ces violences enregistrées progresse nettement **(+7 %)**, en ralentissant toutefois par rapport aux deux années précédentes (+14 % en 2022 et +12 % en 2021).

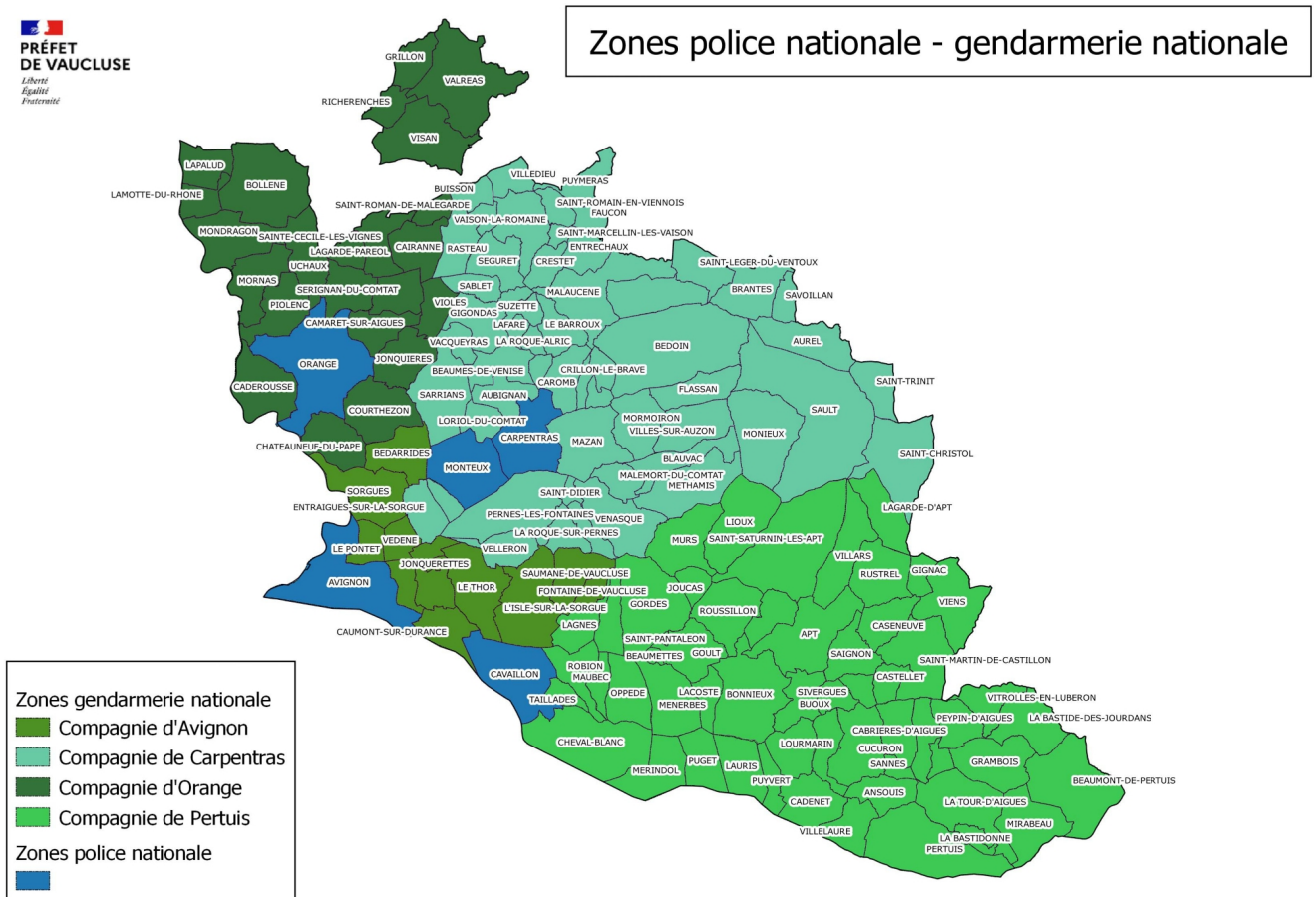
La hausse est également très nette pour les **escroqueries** qui continuent d'augmenter **(+7 %)** ainsi que pour les **violences sexuelles** dont l'augmentation reste forte bien que plus modérée que les années précédentes (+8 %) en particulier pour les **viols et tentatives de viol (+10 %)**.

Les indicateurs de la délinquance enregistrés relatifs aux **vols sans violence** **poursuivent la hausse observée en 2022 mais dans une moindre ampleur : +3 %** pour les cambriolages, **+4 %** pour les vols de véhicules et **+5 %** pour les vols dans les véhicules.

Enfin, les infractions liées aux stupéfiants connaissent également des évolutions modérées en 2023, avec **une hausse des mis en cause pour usage de stupéfiants (+4 %)** et une **très légère baisse des mis en cause pour trafic de stupéfiants (-1 %)**.

La tendance dans le Vaucluse est cohérente avec les tendances observées au niveau national. Une nouvelle fois, le trafic de stupéfiants constitue l'enjeu majeur de notre département, comme l'illustrent les statistiques de ce dossier. À l'instar du reste du territoire national, il est constaté dans le Vaucluse une progression sensible des violences intra-familiales, y compris des viols, ainsi que des coups et blessures volontaires et des escroqueries.

I. Constat : évolution de la délinquance en Vaucluse



Pour la police nationale, l'effectif total est de 702 personnels (commissaires, officiers, gradés et gardiens, contractuels, personnels administratifs techniques et scientifiques) répartis dans les 4 circonscriptions de police (Avignon, Carpentras, Cavailon et Orange) du département.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la réforme de la police nationale, une **direction interdépartementale de la police nationale (DIPN)** de Vaucluse a été créée et placée sous l'autorité de Mme la Préfète de Vaucluse. Elle regroupe la direction départementale de la sécurité publique de Vaucluse, le service de la police judiciaire d'Avignon et le détachement de l'office de lutte contre le trafic des migrants (OLTIM). Le directeur interdépartemental de la police nationale représente ces différents services et est leur autorité hiérarchique.

L'objectif de cette réforme est de renforcer la qualité du service rendu aux citoyens et d'améliorer l'efficacité des services. La création de la DIPN permet de créer un interlocuteur unique à l'échelon départemental afin de simplifier la lisibilité de l'action de la police. Elle permet également d'assurer une meilleure coordination

des différents services et donc de renforcer l'efficacité opérationnelle de la police dans le département dans une logique de complémentarité des moyens et de soutien mutuel. Enfin, la DIPN participe à une plus grande déconcentration des missions de la police nationale, ce qui permet de répondre au mieux aux enjeux du territoire.

En ce qui concerne la gendarmerie de Vaucluse, l'effectif total est de 702 personnels (officiers, sous officiers, gendarmes, contractuels et civils) et 514 réservistes répartis dans les 4 compagnies (Avignon, Carpentras, Orange et Pertuis), l'escadron départemental de sécurité routière, 1 MCPF (maison de confiance et de protection des familles) et 1 ART (Antenne du renseignement territorial).

Le plan 200 brigades

En 2022, le président de la République avait pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure visait à la fois à **renforcer et rapprocher le service public de la sécurité du citoyen**, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à **adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance**.

Ces nouvelles brigades, qui seront fixes ou mobiles, proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.

Sur le territoire vauclusien, ce plan se décline en l'**ouverture de trois brigades d'ici à 2027** à La Tour d'Aigues, Courthézon et Caromb. La brigade mobile de la Tour d'Aigues devrait voir le jour dès 2024 puisqu'elle est la plus rapide à mettre en place pour des raisons immobilières. Elle devrait compter 6 militaires.

1.1 L'évolution de la délinquance en 2023.

La délinquance générale a **augmenté en zone police de 7,97 %** (+1278 faits /2022) comme en **zone gendarmerie de 7,25 %** (+ 1262 faits /2022).

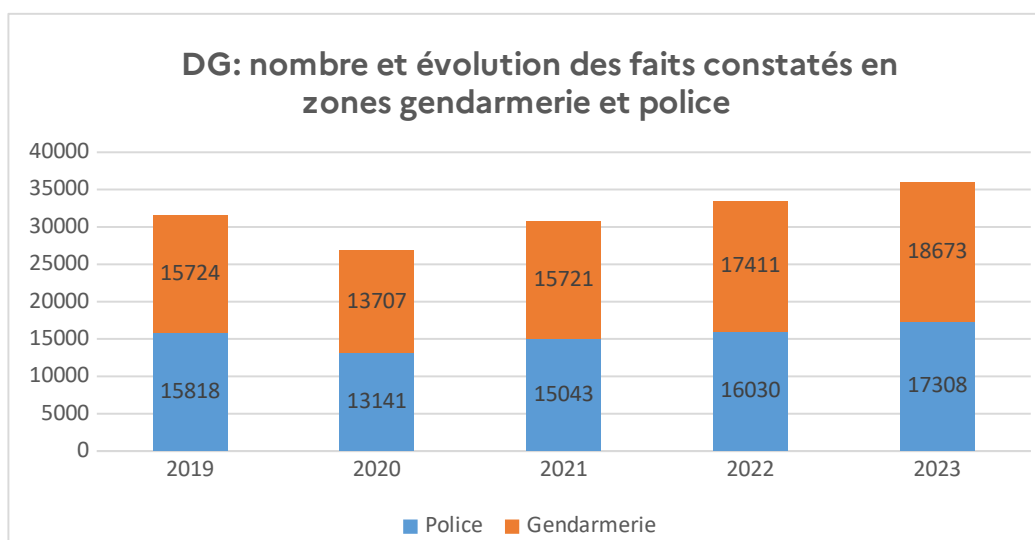
Le département de Vaucluse totalise 35 981 faits en 2023, soit une augmentation globale de **7,06 %** par rapport à 2022 (33 441 faits).

Le **taux global d'élucidation des infractions continue de progresser en zone gendarmerie** (42 % en 2023, soit 3 points de plus qu'en 2022) et reste stable en zone police (38,71 % en 2023 contre 39,27 % en 2022)

Les infractions révélées par l'activité des services (IRAS) sont des infractions qui ne peuvent pas être constatées autrement que par l'action des policiers et des gendarmes car elles ne font pas de victimes directes. Les IRAS sont notamment constituées des infractions liées au recel ou au trafic et à l'usage de stupéfiants. Elles illustrent l'offensivité des forces de l'ordre puisque sans leur action, cette délinquance ne serait pas mise en lumière.

Dans le Vaucluse, au haut niveau de délinquance en 2023 répond un haut niveau d'activité des services, avec des IRAS en nette augmentation, + 36 % pour la zone police et + 44,8 % pour la zone gendarmerie.

1.2 Le nombre et l'évolution des faits constatés depuis les 5 dernières années.



En 2023 en Vaucluse le nombre de faits constatés en délinquance générale (35 981) a été supérieur à l'année 2019 d'avant COVID (31 542). L'année 2023 dépasse l'année 2022 en nombre de faits constatés. Il s'agit du chiffre le plus élevé sur les 10 dernières années.

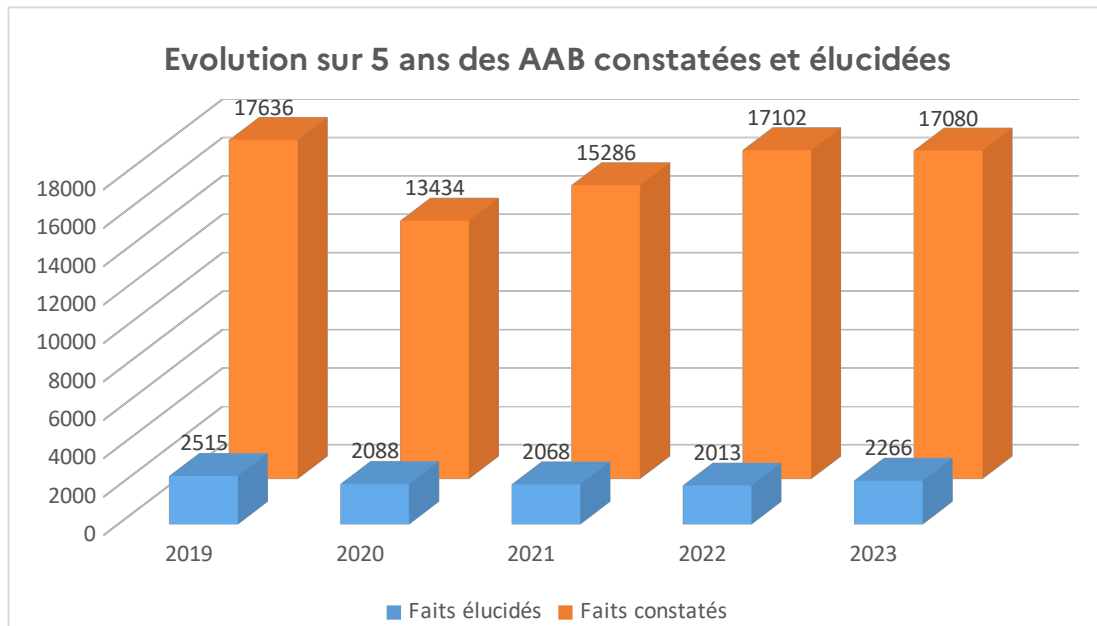
Un mode opératoire innovant : l'opération Tempête

L'opération Tempête est un nouveau mode d'action voulu par le ministre de l'Intérieur et inauguré en 2023. Il consiste à réunir sur plusieurs jours de très nombreux effectifs de gendarmerie dans un département sensiblement touché par la délinquance et de mener simultanément plusieurs opérations sur le territoire. Le Vaucluse a fait partie de la 2ème vague de départements bénéficiaires.

Ainsi, du 27 novembre au 1^{er} décembre dernier, ce sont 1500 gendarmes qui ont participé à 13 enquêtes judiciaires, comme celle de l'homicide de Sorgues, et à de très nombreuses opérations de police administrative : lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle de zones et de flux ou encore sécurisation des transports publics.

Tempête 84 a produit d'importants résultats, dont des saisies de drogues (25,9kg de cannabis et 650g de cocaïne) et de 18 armes, mais également 73 interpellations et 59 gardes à vue. Grâce à cette opération, les gendarmes ont pu déstabiliser les réseaux, créer de l'insécurité chez les délinquants et surtout rassurer leurs concitoyens par une saturation de l'espace.

II. Les atteintes aux biens (AAB)



Les atteintes aux biens sont l'ensemble des faits enregistrés d'appropriations frauduleuses de biens. Les AAB ont baissé en zone gendarmerie (-1,77 %) par rapport à 2022 et ont légèrement augmenté en zone police (+1,99 %). L'agrégat AAB est globalement stable (-0,13 %).

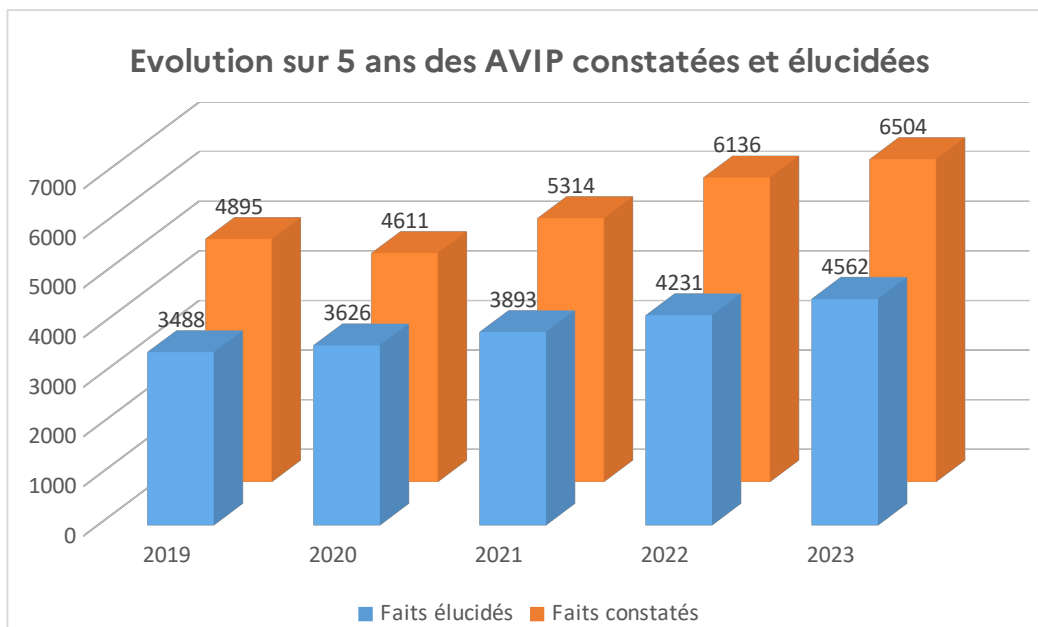
Au cours de l'année 2023, ont été constatés :

- 4665 vols liés à l'automobile (+8,9 %)
- 3761 cambriolages (-5 %) dont 2763 cambriolages de résidences (-12,1 %) et 998 cambriolages hors résidence (+24 %)
- 5197 vols sans violences contre des personnes (-0,32 %)
- 956 autres vols sans violence contre des entreprises ou des établissements (-26,2 %)

Les forces de l'ordre luttent contre les AAB au travers de trois axes :

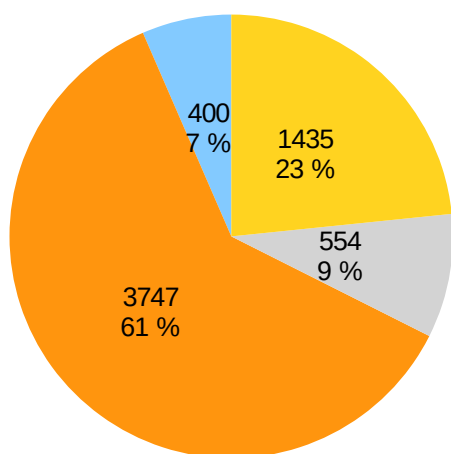
- **Actions de sensibilisation et de prévention** : animation de réseaux de participation citoyenne, accompagnement des collectivités dans leur équipement en vidéoprotection, communication de conseils dans les média locaux, diagnostics de sécurité au profit d'entreprises et de collectivités,...
- **Densification de la visibilité des forces de l'ordre** sur le territoire : multiplication des patrouilles, notamment à pied (+39 % en zone gendarmerie) ;
- **Répression** : les forces de l'ordre déploient de nombreux moyens pour enquêter et s'assurer que les auteurs des AAB soient retrouvés.

III. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)

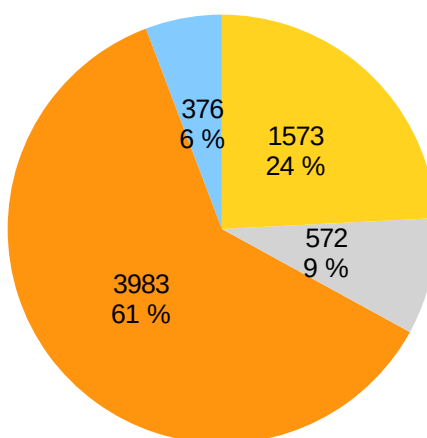


Les atteintes volontaires à l'intégrité physique continuent d'augmenter : **+368 faits en 2023, soit une augmentation de 6 %.**

AVIP 2022



AVIP 2023



- Violences physiques crapuleuses
- Violences physiques non crapuleuses
- Violences sexuelles
- Menaces et chantage

Au sein de cet agrégat, on distingue 4 indicateurs dont la répartition est comparable à celle de 2022 :

- les violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences) **baissent de 24 faits, - 6 %** (376 faits en 2023 contre 400 faits en 2022) ;
- les violences physiques non crapuleuses (violences gratuites, qui ne sont pas liées à l'atteinte aux biens) **augmentent de 236 faits, +6,3 %** (3983 faits en 2023 contre 3747 faits en 2022) ;
- les menaces et chantages **augmentent de 138 faits, +9,6 %** (1573 faits en 2023 contre 1435 faits en 2022) ;
- les violences sexuelles **augmentent de 18 faits, +3,2 %** (572 faits en 2023 contre 554 faits en 2022).

3.1 Focus sur les violences contre les femmes majeures :

En 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré **les plaintes de 2 856 femmes majeures**. Ce niveau de plainte est presque équivalent à celui de l'année 2022 (+27 plaintes).

Les violences envers les femmes majeures – nombre de victimes par type d'infraction :

Infractions	2022		2023	
	Total	Dont contexte familial	Total	Dont contexte familial
Homicide	4	4	0	0
Tentative d'homicide	5	3	4	3
Violences ayant entraîné la mort	0	0	0	0
Autres coups et blessures volontaires	1513	1012	1495	1026
Séquestration	11	1	8	3
Menace ou chantage	629	198	655	257
Atteinte à la dignité et à la personnalité	436	95	440	31
Proxénétisme	2	2	2	0
Viol sur des majeures	80	39	100	46
Harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles	96	6	125	7
Atteinte sexuelle	53	9	27	0
Total	2829	1369	2856	1373

Homicides :

Aucun féminicide ni homicide n'est survenu dans le Vaucluse dans un contexte familial. Il faut pourtant mentionner un double féminicide survenu en mai dans le Gard à l'encontre d'une jeune femme de 26 ans de Cavaillon, qui venait de se réfugier depuis quelques jours chez sa sœur aux Salles-du-Gardon, où toutes les deux ont été tuées par le conjoint de la première.

On déplore également **4 tentatives d'homicide**, dont 3 dans un contexte familial. Ce chiffre, relativement constant depuis 4 ans, reste à un niveau élevé.

Les trois principales infractions sont :

– Les coups et blessures volontaires : **1 495 victimes**. C'est le **premier motif de plainte**, dans 52 % des cas. Ces plaintes sont **en légère baisse** : 18 victimes déclarées de moins qu'en 2023, mais ces chiffres restent bien supérieurs à ceux de 2021. Cette infraction se déroule dans **75 % des cas dans le contexte familial**.

– Les menaces ou le chantage constituent la deuxième infraction (655 plaintes). Elle est **en constante augmentation**. 40 % de ces infractions se déroulent dans un contexte familial ;

– Les atteintes à la dignité et à la personnalité ont **presque doublé en quatre ans** (440 victimes en 2023). Dans 39 % des cas, elles interviennent dans un contexte familial.

Point sur les violences à caractère sexuel :

Ces plaintes sont numériquement beaucoup moins importantes : 205 victimes, en baisse par rapport à 2022 (**- 27 plaintes**), notamment dans la catégorie des agressions sexuelles.

Celles concernant les **viols** sont en **augmentation continue (+25 % en un an)**, jusqu'à atteindre 100 en 2023. Dans une très grande majorité des cas, la victime connaît l'auteur des faits.

Le **harcèlement et les agressions sexuelles** sont **en augmentation** entre 2022 et 2023 (**+29 plaintes**) tandis que les **atteintes sexuelles ont diminué quasi de moitié** en l'espace d'un an.

En 2023, les actions les plus significatives pour lutter contre ces phénomènes sont :

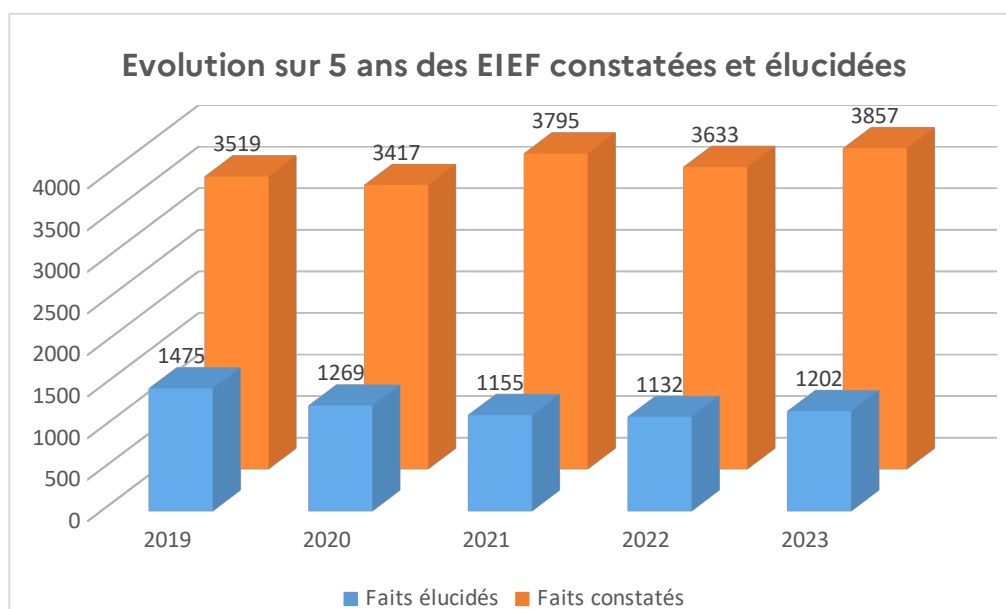
- une augmentation très importante du nombre de **téléphones « grave danger »** distribués aux femmes ayant besoin d'être protégées : les parquets disposent de **90 appareils** (+ 30 par rapport à 2022) ;

- le recrutement d'une **troisième intervenante sociale**, au commissariat d'Avignon, en complément des deux intervenantes opérant déjà à la brigade d'Apt au profit de l'ensemble de la zone gendarmerie ;

- l'ouverture de la **Maison Mazarine** au centre hospitalier d'Avignon améliore considérablement l'accueil des femmes et des enfants du département victimes de violences intra-familiales ;

- **57 places d'hébergement d'urgence** pour les femmes victimes de violences, dont **14 ont été créées en 2023**.

IV. Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)



En 2023, les escroqueries et infractions économiques et financières **sont en hausse de 6,2 %** (3857 en 2023 contre 3633 en 2022).

V. La lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants

Les infractions à la législation sur les stupéfiants dans le Vaucluse ont **très fortement augmenté en zone gendarmerie** (2224 infractions relevées, soit **+53,5 %**) et ont également connu une **augmentation forte bien que plus modérée en zone police** (1852 infractions relevées, soit **+16,62 %**).

Au-delà de la saisie exceptionnelle de 1,9 tonnes de cannabis à Remoulins, en lien avec le démantèlement d'un vaste réseau irriguant le Vaucluse, les Bouches du Rhône et la Drôme, la mobilisation des différents services a permis la saisie d'un nombre important de produits. Bien que la quantité de produits saisis ait en partie baissé en zone police, elle reste conséquente et les saisies en zone gendarmerie ont fortement augmenté :

– Résine de cannabis : **+51,13 %** saisie par la direction interdépartementale de police nationale de Vaucluse (722,18 kg en 2023 contre 477,86 kg en 2022) et **+91,3 %** en secteur gendarmerie (73,2 kg en 2023 contre 38,2 kg en 2022).

– Herbe de cannabis : **diminution de 30,3 %** des quantités saisies par la direction interdépartementale de la police nationale de Vaucluse (55 kg en 2023 contre 79 kg en 2022) et **augmentation de 185 %** en zone gendarmerie (59,9 kg en 2023 contre 21 kg en 2022).

– Cocaïne : **- 27,7 % de saisies** par la direction interdépartementale de la police nationale de Vaucluse (24 kg en 2023 contre 33,2 kg en 2022) et en **forte augmentation +217 %** en zone gendarmerie (9,8 kg en 2023 contre 3 kg en 2022).

En totalité, hors saisie des 1,9 tonnes de juin, la direction interdépartementale de la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale et la brigade des douanes d'Avignon ont saisi sur le département **960 kg de produits stupéfiants en 2023 contre 679 kg en 2022**, soit une augmentation de **41 %**.

Le département de Vaucluse est doté d'une **cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS)**. Animée par le service de police judiciaire d'Avignon, en présence du groupement de gendarmerie départementale et de la direction départementale de la sécurité publique et des chefs de services d'investigation du département, la CROSS est une structure d'échanges, de partages et de renseignements inter-services qui renforce la coordination en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le département.

En 2023, le département de Vaucluse a connu des règlements de compte liés au trafic de stupéfiants qui ont plus particulièrement impacté les agglomérations d'Avignon et de Cavaillon. Au total en 2023, ce sont **6 personnes qui sont décédées** suite à des règlements de compte, dont 4 en zone police et 2 en zone gendarmerie. Durant l'année, 22 tentatives d'homicides ont eu lieu en zone police

et 10 personnes ont été blessées en zone gendarmerie en lien avec des trafics de stupéfiants.

En 2023, ce sont 5 625 206 € d'avoirs criminels qui ont été saisis par la DIPN (+925 %) et près de 5 462 000 € par la gendarmerie (+91 %). Au cours de l'année, 240 armes à feu ont été saisies par la gendarmerie (+83 %) et 90 par la DIPN (+34,3 %)¹.

Le premier semestre 2023 a été particulièrement violent dans le Vaucluse, cela a conduit à la mise en place au cours de l'année de moyens exceptionnels dans le département :

- Mise à disposition de renforts de forces mobiles déployés dans le département dans le cadre du **Plan national de sécurisation renforcée** (PNSR) depuis mai 2023. Les renforts du PNSR interviennent dans les quartiers touchés par le trafic de stupéfiants. En 2023, 94 vacations ont été effectuées ;

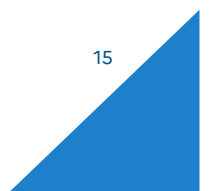
- Ouverture de nouveaux postes dans les commissariats d'Avignon (+13), de Carpentras (+20) et de Cavaillon (+10). Dans les faits, respectivement 12, 2 et 7 postes ont été pourvus en « net », c'est-à-dire décompte fait des départs ;

- Mise en œuvre en zone police d'une **brigade de sécurisation des transports en commun** (+10 ETP) opérationnelle depuis le 4 décembre 2023. La BSTC a déjà effectué deux missions sur la gare SNCF Gare Centre en collaboration avec la sûreté ferroviaire ;

- Mise à disposition de la **CRS 81** depuis décembre 2023. Cette CRS basée à Marseille est activable en 15 minutes pour renforcer les effectifs des forces de l'ordre sur des événements ponctuels. Elle est également utilisée une à deux fois par semaine sur le territoire vauclusien pour des opérations « coup de poing » afin d'appuyer les forces locales, notamment lors d'opérations anti-stupéfiants.

La lutte contre les trafics de stupéfiants nécessite également de s'attaquer aux consommateurs. Depuis le 1^{er} septembre 2020, les infractions à la législation sur les stupéfiants peuvent désormais être relevées vis-à-vis des consommateurs par **l'amende forfaitaire délictuelle**. Leur nombre a très fortement progressé passant de 1291 en 2022 à 2481 en 2023 (846 en zone police et 1635 en zone gendarmerie), **soit une progression de 92 %**.

¹ Ces saisies sont effectuées en lien avec les trafics de stupéfiants, mais également dans d'autres cadres tels que les interventions pour violences intra-familiales.



VI. La coproduction de sécurité et de prévention

Dans la continuité des actions engagées suite aux instructions du ministre de l'Intérieur en 2021 et au développement de réseaux de narco-banditisme très structurés dans les communes de Cavaillon, Carpentras et Avignon, **trois contrats de sécurité intégrée (CSI)** de 5 ans avaient été signés en 2022 dans l'objectif de coordonner au mieux les actions et les moyens des services de l'État et des communes concernées pour prévenir et lutter contre la délinquance.

Après plus d'un an et demi de mise en œuvre, le bilan de ces contrats de sécurité intégrée est **très positif avec un niveau d'actions inscrites réalisées ou en cours de 92 % à Cavaillon, de 91 % à Carpentras et de 88,5 % à Avignon.**

Par ailleurs, sont conduites mensuellement par les services de l'État des réunions de sécurité avec les communes de Cavaillon, Carpentras, Avignon et Orange où les enjeux de sécurité sont les plus forts. Les CSI font également l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des **Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**. Lors de ces conseils, qui se tiennent également en zone gendarmerie, des points sont faits sur l'avancement des actions inscrites dans les CSI, mais également plus globalement sur les actions communes à conduire pour lutter contre l'insécurité, en particulier contre le trafic de drogues et les nuisances de tous les jours.

En complément, au titre des actions de prévention de la délinquance, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2023 a permis de soutenir pour l'ensemble du département **55 actions en faveur de la prévention de la délinquance**, pour un montant total de **345 000 €**, soit une **augmentation de 6 %** par rapport à l'année 2022. Sur ces 55 actions, 14 ont concerné des actions de prévention de la délinquance conduites par des collectivités territoriales pour un montant total de subventions accordé de 55 000 €.

Ce Fonds a également permis de participer à hauteur de 220 000 € au financement de **9 projets d'extension de vidéo-protection**, dont ceux des villes de Carpentras et d'Avignon, communes signataires d'un contrat de sécurité intégrée, et à hauteur de 38 000 € pour des projets de sécurisation d'écoles et d'équipements des polices municipales, dont celui de la commune de Cavaillon, également signataire d'un contrat de sécurité intégrée.

Enfin, 5 projets d'action de lutte contre la radicalisation ont été soutenus à hauteur de 105 888 €, dont un conduit par une commune.

Soit un total de soutien financier FIPDR 2023 de 708 880 €, à comparer à 674 000 € en 2022.

En matière de coopération de sécurité, il est utile de rappeler que **50 communes** vauclusiennes ont signé à ce jour avec les forces de sécurité de l'État une

La loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 : un nouvel outil au service de la politique migratoire

La **loi du 26 janvier 2024** pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration offrira à la préfecture et aux forces de l'ordre de nouveaux leviers pour lutter contre l'immigration irrégulière tout en garantissant un meilleur accès au droit d'asile pour les réfugiés légitimement protégés.

Cette loi défend trois grands objectifs au travers d'une forte augmentation des moyens alloués à la politique d'immigration :

- la **garantie du droit d'asile** en continuant à augmenter les places d'hébergement pour les demandeurs d'asile ;
- la **lutte contre l'immigration irrégulière**, notamment en continuant à créer des places en centres de rétention administrative, en facilitant l'éloignement des étrangers représentant une menace grave à l'ordre public et en luttant contre les trafics et l'exploitation des étrangers ;
- **l'amélioration de l'intégration** en accompagnant davantage les réfugiés vers l'emploi et le logement et en régularisant les travailleurs.

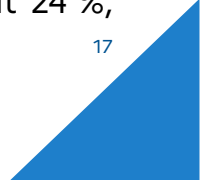
convention de coordination pour rendre les actions de leur police municipale plus efficaces et mieux coordonnées avec celles de la gendarmerie ou de la police.

VII. La lutte contre l'immigration irrégulière

Conformément aux consignes données depuis trois ans (qui ont été rappelées par l'instruction ministérielle du 17 novembre 2022), **la priorité est portée sur l'éloignement et le refus de séjour des étrangers dont le comportement représente une menace pour l'ordre public.**

Le nombre d'interpellations a progressé, avec **942 interpellations pour vérifications du droit au séjour en 2023**, contre 630 en 2022.

Concomitamment, **le nombre de mesures administratives liées à des décisions d'éloignement est également en hausse, avec 1 328 mesures prises, contre 930 en 2022, soit une augmentation de 42,8 %**. Ces 1 328 mesures se décomposent en 1 091 décisions d'éloignement proprement dites (obligations de quitter le territoire français ou arrêtés d'expulsion), et 237 mesures administratives complémentaires à des décisions d'éloignement (assignations à résidences, interdictions de retour sur le territoire français).

Parmi ces 1 328 mesures, 319 sont liées à des troubles à l'ordre public, soit 24 %, 

contre 28.4% en 2022.

Par ailleurs, les étrangers en situation irrégulière sortant de prison font systématiquement l'objet d'un éloignement du territoire national. **44 interpellations concernant des sortants de prisons ont ainsi été effectuées en 2023, comme en 2022.**

La lutte contre l'immigration irrégulière implique également des contrôles fréquents au sein des entreprises afin de vérifier les droits au travail des employés de nationalités étrangères.

Ainsi, les services de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ont procédé en 2023 dans le Vaucluse au **contrôle de 393 personnes**, dont 213 dans le secteur du BTP, 54 dans le secteur de l'agriculture, 48 dans les hôtels, cafés et restaurants (HCR) et 78 dans d'autres secteurs. **102 procédures ont été diligentées contre des employeurs et 152 personnes interpellées.**

VIII. La lutte contre la radicalisation

En matière de lutte contre la radicalisation, le nombre d'individus inscrits au Fichier de Traitement des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT) est **en baisse** dans le Vaucluse d'une dizaine de personnes. L'inscription de cette tendance dans la durée n'est pas acquise en 2024. Actuellement, dans le département, **63 individus** évalués comme potentiellement dangereux sont suivis au plus près en raison de leur radicalisation. Ces situations sont suivies de manière très précise lors des réunions hebdomadaires du groupe d'évaluation départemental (GED) qui comprend les autorités préfectorale et judiciaire, les forces de l'ordre et services de renseignement.

En ce qui concerne les mineurs, après un pic de signalements au dernier trimestre 2023, au moment du double hommage aux professeurs assassinés Samuel PATY et Dominique BERNARD, la situation est désormais plus apaisée. Le Vaucluse suit

Ces chiffres sont à mettre en parallèle du travail engagé dans le cadre de nos priorités départementales de sécurité routière définies dans le **Document Général d'Orientations** couvrant la période 2023-2027.

Quatre enjeux ont été retenus pour le Vaucluse et font l'objet d'actions prioritaires de prévention :

- les **deux-roues motorisés** ;
- les **conduites à risque** : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- les **nouveaux modes de mobilité dite « douce »** : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- le **risque routier professionnel**.

Au total, ce sont **190 actions de prévention** qui ont été menées en 2023.

également la tendance relevée au niveau national pour 2023 : **les profils signalés sont plus jeunes et comprennent davantage de jeunes filles**. Les mineurs et leurs familles font l'objet d'un accompagnement dans le cadre de la Cellule de Prévention de la Radicalisation et de l'Accompagnement des Familles (CPRAF). La préfecture et les services départementaux de l'éducation nationale ont organisé le 15 décembre 2023 un séminaire pour les chefs d'établissement et le personnel médico-social. Cette action s'inscrivait dans un contexte d'augmentation du port de vêtements de type abaya ou qami.

En matière de lutte contre le séparatisme, autre enjeu local important, le cadre fixé par la loi confortant le respect des principes de la République (CRPR) continuera à être mis en œuvre en 2024. Toutes les associations culturelles et culturelles du Vaucluse, ainsi que les clubs sportifs devront se mettre en conformité avec cette loi. Depuis l'instruction du Premier ministre en date du 14 janvier 2022, la Cellule de Lutte contre l'Islamisme et le Repli Identitaire (CLIR) est l'instance de suivi des personnes morales. Elle permet le contrôle et la fermeture par les services de l'État des structures constituant un potentiel terreau pour le développement de la radicalisation islamiste.

Une **quinzaine de structures** sont suivies au titre du séparatisme ou du repli communautaire dans le département. **L'action de cette cellule devrait s'amplifier et s'intensifier en 2024.**

IX. La lutte contre l'insécurité routière

2023² est une année contrastée pour la sécurité routière dans le Vaucluse. Si l'année passée poursuit la baisse de la mortalité entamée en 2022 avec **28 morts, soit 9 de moins (- 24 %) que l'année précédente** (- 33 % par rapport à la période de référence 2017/2019), les autres indicateurs sont en revanche à la hausse alors même qu'au niveau national la tendance est à la baisse. Ainsi, le nombre d'accident et le nombre de blessés sont tous deux en augmentation : **265 accidents en 2022 contre 332 cette année (+ 25 %** par rapport à l'année dernière et + 20 % par rapport à la période 2017/2019) et **augmentation du nombre de blessés de 38 %** par rapport à l'année dernière (**438 blessés en 2023**) et de 28 % par rapport à la période de référence 2017/2019.

La répartition des personnes tuées par catégories d'usagers interpelle : on constate une **baisse importante de la mortalité routière pour les deux-roues motorisés** (21 % cette année, ce qui est comparable aux chiffres 2017/2021 contre 30 % l'année dernière) et **les véhicules de tourisme alors que la mortalité routière augmente pour les piétons et surtout les cyclistes à l'inverse de la tendance nationale** (4 cette année contre 3 en 2022 et 2 en 2021).

On constate également, contrairement à la tendance nationale, une **augmentation du nombre de tués de plus de 65 ans** en 2023 : 11 contre 8 l'année dernière alors même que la mortalité routière a baissé.

Les mois les plus meurtriers en 2023 ont été **avril et septembre qui concentrent à eux seuls 46 % des tués de l'année.**

Les accidents mortels ont lieu hors agglomération dans 60 % des cas (62 % sur la

² Les données 2023 sont provisoires, les données définitives seront publiées en mai 2024.

période 2018/2022) et en agglomération dans 35 % des cas (27 % sur la période 2018/2022). En revanche, 2023 se démarque aussi par une **forte baisse de la mortalité sur l'autoroute avec 1 mort contre 4 l'année dernière.**

S'agissant des accidents les **trois derniers mois de l'année ont été particulièrement accidentogènes puisqu'ils concentrent à eux seuls 43 % des accidents et 41 % des blessés** de l'année alors même que l'année 2022 et la période 2017/2019 étaient très homogènes sur le nombre d'accidents par mois.

En 2023, ce sont **1 650 suspensions de permis de conduire** qui ont été prises (1 677 en 2022) : dont 628 pour alcoolémie, 632 pour stupéfiants et 363 pour excès de vitesse. Cette situation a motivé un durcissement du barème des règles de suspension du permis de conduire en mai 2023. Ainsi, les suspensions pour usage de stupéfiants sont passées de 6 à 12 mois, celles pour cumul d'infractions de 6 à 8 mois et celles pour usage du téléphone portable concomitant à une infraction de 1 à 2 mois.

X. Les fermetures administratives

Les fermetures administratives sont un levier essentiel pour prévenir les troubles et les nuisances de voisinage générés par certains commerces et sanctionner notamment les irrégularités en matière de vente de tabac.

Les services de la préfecture ont procédé à **27 fermetures administratives en 2023**, soit une **augmentation de 55,5 %** :

- **13 fermetures pour vente illicite de tabac** fondées sur l'article 1825 du Code général des impôts ; ce qui représente 48,2 % des fermetures ;
- **12 fermetures pour atteintes à l'ordre public, à la santé, à la tranquillité ou à la moralité publiques** fondées sur l'article L. 3332-15 2° du Code de la santé publique ; ce qui représente 44,4 % des fermetures ;
- **2 fermetures pour des infractions aux lois et règlements relatifs aux débits de boissons** fondée sur l'article L. 3332-15 1° du Code de la santé publique ; ce qui représente 7,4 % des fermetures ;

En outre, les services préfectoraux ont adressé 2 avertissements ou mises en demeure en 2023, toutes deux liées à des atteintes à l'ordre public, à la santé, à la tranquillité ou à la moralité publiques.

XI. Conclusion : les perspectives pour l'année 2024

1) Continuer à assurer la lutte contre les narcotrafics et les criminalités organisées liées :

Le trafic de stupéfiants reste un fléau à l'échelle du département et à ce titre, la lutte contre le narco-traffic restera la priorité de 2024. Au-delà du trafic en lui-même, il s'agira de combattre ses effets induits.

Les axes d'actions suivants seront en particulier développés :

- agir sur les consommateurs, en continuant à démultiplier les amendes forfaitaires délictuelles et en alertant sur les effets sur la santé ;
- continuer à harceler les dealers sur les points de distribution et restaurer le cadre de vie pour les habitants (opérations coups de poing coordonnées avec la direction interdépartementale de la police nationale et la gendarmerie, ponctuellement avec le renfort de la CRS-81, opérations « place nette ») ;
- maîtriser les flux en continuant à renforcer la présence des policiers sur le terrain (contrôles des flux de personnes et stupéfiants, contrôles dans les transports) ;
- cibler l'organisation et la logistique des stupéfiants, grâce à l'action au long cours de la police judiciaire, et démanteler les cartels ;

2) Lutter contre les violences intrafamiliales :

La lutte contre ces violences continue de constituer une priorité nationale, mais également une priorité départementale au vu des chiffres de 2023. Elle impliquera là aussi une mobilisation encore renforcée à la fois des forces de l'ordre, mais également des acteurs sociaux et médico-sociaux. Il s'agira :

- de renforcer les partenariats de prévention (associations d'aide, municipalités, services sociaux...) ;
- de continuer à améliorer la prise en charge des victimes (formation, accompagnement, partenariat...) ;
- de continuer à améliorer la prévention de la récidive ;
- de renforcer la couverture en matière de médecine légale.

3) Lutter contre les cambriolages :

Bien que la tendance en 2023 soit globalement à la baisse, cela cache une disparité puisque contrairement aux résidences, les locaux professionnels et associatifs ont davantage été cambriolés.

Il est donc nécessaire de continuer à lutter contre ce phénomène, notamment par des mesures visant à :

- continuer à occuper le terrain sur les espaces-temps de la délinquance (zones d'insécurité, lieux de rassemblement) et aller au contact ;
- prévenir les cambriolages en accompagnant davantage la population dans son rôle d'acteur de la sécurité de ses biens (prévention, sensibilisation, accompagnement et conseils, communication, animation de réseaux de participation citoyenne...);
- continuer à agir contre la délinquance d'appropriation organisée (réseau d'auteurs, filières d'écoulement...).

4) Continuer l'intensification de la coopération entre l'État et les collectivités sur les sujets de sécurité

Améliorer la sécurité générale de nos concitoyens nécessite de coconstruire les politiques de sécurité avec les collectivités territoriales et de conjuguer les actions entre les polices municipales, la gendarmerie nationale et la direction interdépartementale de la police nationale. Cela implique notamment :

- d'approfondir le travail entrepris par les Contrats de Sécurité Intégrés de Cavaillon, Carpentras et Avignon, et de maintenir le suivi régulier des conventions de coordination signées entre les maires et la police nationale ou la gendarmerie nationale ;
- d'assurer la mise en œuvre optimale du plan « 200 brigades » en déployant dès cette année la brigade de la Tour d'Aygues et en préparant le déploiement futur des brigades de Courthézon et de Caromb ;
- d'accompagner la construction de nouvelles casernes à Ste-Cécile les Vignes et Pertuis ;
- de continuer à participer pleinement aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD, aux conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), ainsi qu'aux groupes de partenariat opérationnels (GPO).
- accompagner l'équipement en vidéoprotection des communes et leur raccordement au centre d'information et de commandement de la DIPN pour les communes en zone police ou au centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie pour les communes se trouvant en zone gendarmerie.

5) Poursuivre la lutte contre l'immigration irrégulière

Les flux migratoires en 2023 ont continué la hausse déjà constatée en 2022 et sont désormais comparables aux flux qui existaient avant la période COVID. Le Vaucluse étant à la jonction des routes espagnoles et italiennes, il est de fait un axe stratégique pour ces flux. L'enjeu sera de faire appliquer la loi du 26 janvier 2024 en intensifiant les actions des forces de l'ordre sur trois axes :

- la délivrance et l'exécution des décisions d'éloignement dès lors que les personnes ne peuvent prétendre à des conditions pour un séjour légal sur le territoire français ou qu'ils représentent une menace grave à l'ordre public. Ces derniers feront l'objet d'un placement prioritaire en centre de rétention administrative (CRA) pour mener à bien leur éloignement ;
- la lutte contre le travail illégal, en particulier en renforçant le contrôle des personnes détenant un titre de séjour portant la mention « travailleur saisonnier » qui ne peuvent séjourner légalement sur le territoire plus de 6 mois par année glissante et sous réserve de détenir une autorisation de travail délivrée par la plateforme pour la main d'œuvre étrangère (PFMOE). Un travail étroit continuera d'être mené sur ce sujet avec les services de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants et de la PFMOE ;
- le contrôle de l'assiduité des pointages pour les personnes assignées à résidence. Le lien entre le bureau de l'immigration et de l'asile en préfecture et les forces de l'ordre continuera d'être renforcé afin de s'assurer que les personnes assignées se conforment à leurs obligations de présentation en commissariats ou brigades de gendarmerie, avant leur départ effectif du territoire national.

6) Lutter contre le repli communautaire :

La lutte contre le repli communautaire est et restera un enjeu d'importance pour la sauvegarde de notre pacte républicain, et ce d'autant plus particulièrement dans un contexte de tensions liées au conflit israélo-palestinien. Cela passera notamment par :

- continuer à organiser des contrôles dans le cadre de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), et diversifier les structures pouvant faire l'objet d'un contrôle ;
- mobiliser d'autres outils de contrôles sur des lieux jugés à risque, par l'intermédiaire du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) ;
- continuer à mettre en œuvre la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République sous tous ses aspects ;
- maintenir le travail fait en GED et CPRAF.

7) Lutter contre la cyberdélinquance :

La cyberdélinquance est un risque dont l'importance grandit chaque année pour les services de l'État au vu du large spectre de victimes potentielles (particuliers, entreprises, administrations). Elle peut avoir des fins purement crapuleuses, notamment au travers de « rançongiciels » ou de piratages de données bancaires, mais son objectif peut aussi être la déstabilisation d'organisations privées comme publiques, par exemple au travers de fausses alertes aux attaques terroristes. Le contexte international tendu accroît d'autant plus ces risques. Face à cette délinquance émergente, l'État continue de renforcer ses moyens de réponse, en mobilisant entre autres les actions suivantes :

- animer en coordination avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) un réseau d'acteurs publics de la cybersécurité sur le territoire ;
- continuer d'accompagner les collectivités territoriales et les entreprises (diagnostics, prévention) en promouvant les bons comportements ;
- continuer à développer les capacités de cyber-investigation liées aux atteintes aux personnes (pédopornographie, cyber-harcèlement) ;
- accompagner l'apprentissage à la sécurité numérique en poursuivant les actions de prévention auprès des jeunes publics (prévention en écoles).

8) Continuer les actions de prévention et de répression en matière de sécurité routière

Le bilan de 2023 apparaît contrasté entre une baisse importante de la mortalité routière et une hausse du nombre d'accidents et de blessés. Déjà, le mois de janvier a été meurtrier avec 4 décès depuis le début de l'année. Ces morts et accidents pourraient être évités, aussi notre mobilisation doit rester entière afin de prévenir les accidents et lutter contre l'insécurité routière. Notre engagement passe notamment par les orientations suivantes :

- continuer à renforcer les actions de prévention à l'attention des deux-roues motorisés, y compris en touchant des publics moins sensibilisés (15-20 ans, seniors, etc.) ;
- continuer d'intensifier les contrôles s'agissant notamment des conduites à risque : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- promouvoir les bons comportements en accompagnant les usagers des modes de mobilité dite « douce » au travers notamment d'actions de visibilité ;
- intensifier les actions de sensibilisation s'agissant du risque routier professionnel, première cause de mortalité au travail.

9) Poursuivre la lutte contre les troubles et les nuisances de voisinage

S'assurer du bien-être et du sentiment de sécurité de nos concitoyens passe également par la lutte contre les établissements générant des troubles et des nuisances de voisinage et ceux ne respectant pas les lois en matière de vente de tabac. L'année 2024 continuera le travail déjà entrepris de renforcement de la police administrative, que cela soit par des avertissements, des mises en demeure ou des fermetures administratives.

10) Préparer en amont les grands événements que le pays va accueillir :

En 2024, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques pour lesquelles les forces de l'ordre seront particulièrement sollicitées. Le Vaucluse n'accueillera pas d'épreuves, mais il recevra le passage de la flamme olympique le 19 juin et des manifestations liées aux Jeux seront à prévoir dans le département, en parallèle des manifestations estivales habituelles. Lors du passage de la flamme, la mobilisation des forces de l'ordre sera exceptionnelle puisqu'il s'agira de sécuriser 5 secteurs en zone gendarmerie et 2 secteurs en zone police, en plus de l'encadrement des festivités qui se dérouleront le soir-même, notamment à Avignon.

Il faudra également relever de défi de l'afflux massif de visiteurs étrangers qui profiteront des Jeux pour visiter le département alors même que les effectifs de nos forces de l'ordre seront probablement réduits car sollicités pour renforcer les sites des épreuves olympiques.

L'anticipation sera la clé de la réussite de la fête olympique et c'est pourquoi les services de la préfecture travaillent déjà au recensement des événements qui accompagneront les Jeux et à leur sécurisation en coordination avec les forces de l'ordre.

La préparation de cette échéance a déjà commencé, avec trois objectifs principaux :

- assurer la sécurisation des événements qui se dérouleront en marge des jeux olympiques et paralympiques, en particulier le passage de la flamme olympique qui mobilisera des effectifs exceptionnels ;
- concilier la sécurisation des événements liés aux Jeux avec la sécurisation des événements habituels et en premier lieu le festival d'Avignon 2024 ;
- anticiper l'afflux massif de visiteurs étrangers dans un contexte de forte sollicitation des forces départementales.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON